



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

15 octobre 2009

CARTES GRISES

TARIFS

IMMATRICULATION D'UN VEHICULE :

Pour les personnes résidant dans un département de Franche-Comté (départements 90-70-25-39) le coût de la carte grise pour une voiture particulière est de :

- **32 € par cheval fiscal (si le véhicule a moins de 10 ans)**
- **16 € par cheval fiscal (si le véhicule a plus de 10 ans)**
 - + **4 € de taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation**
 - + **2,50 € de redevance d'acheminement du certificat.**
 - + **éventuellement taxe sur les véhicules polluants.**

Exonération de la taxe régionale pour les véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85.

Pour les personnes résidant dans un département n'appartenant pas à la région Franche-Comté, le tarif de la carte grise est calculé sur la base du coût du cheval fiscal du département de résidence.

- - - -

DUPLICATA de CARTE GRISE pour une voiture particulière : 2 cas

véhicule déjà immatriculé dans le nouveau système : 38,50 €
(32 € + 4 € de taxe de gestion + 2,50 € de redevance d'acheminement)

véhicule immatriculé dans l'ancien système : 6,50 € (conversion de numéro obligatoire)
(4€ de taxe de gestion + 2,50 € de redevance d'acheminement)

- - - -

CHANGEMENT DE DOMICILE :

La déclaration de changement de domicile est exonérée du paiement de la taxe régionale. En revanche, le paiement de la redevance de 2,50 € pour l'acheminement du certificat d'immatriculation est due lors du basculement d'une immatriculation de l'ancien système dans le SIV ou en cas de 4ème déclaration de changement d'adresse (dans les autres cas, il s'agit de l'envoi gratuit d'une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation).



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la république – 90020 BELFORT – Tél. 0821 80 30 90 – Fax. 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr